

PROJET DE PV BUREAU FEDERAL

Réunion des 10 & 11 février 2017 à Paris

Présents : Jean-Pierre SIUTAT – Président.

Mmes Catherine GISCOU et Stéphanie PIOGER

MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, Jean-Pierre HUNCKLER (le samedi), René KIRSCH, Philippe LEGNAME, Paul MERLIOT, Gérald NIVELON, Yannick OLIVIER et Alain SALMON

Invités : MM. Jean-Claude BRIERE, Patrick COLLETTE, Pierre COLLOMB (le vendredi), Mili SPAHIC (le vendredi) et Boris VENDRAN (le samedi).

Excusés : Mme Nathalie LESDEMA

M. Alain BERAL, Pierre COLLOMB (le samedi), Jean-Pierre HUNCKLER (le vendredi), Mili SPAHIC (le samedi) et Boris VENDRAN (le vendredi).

Assistent : Mmes Clarisse ACHE (le vendredi), Amélie MOINE (le vendredi) et Léa DUMAS.

MM. Patrick BEESLEY (DTN), Jacques COMMERES, Alain CONTENSOUX, Sébastien DIOT, Matthieu SOUCHOIS, Gilles THOMAS.

Numéro d'annexe	Intitulé d'annexe
1	2017-02-15 REFORME TERRITORIALE - Statuts types V4 BF
2	2017-02-10 Point RH
3	2017-02-10 BF Programme équipes de France 2016-2017
4	2017-02-10 BF 1-DTN Projet mise en place PES 2017 2018
5	2017-02-17 BF Etoilisation des clubs V2 JPS
6	2017-02-10 BF 4-DJT Présentation rapprochement de structures V4 JPS
7	2017-02-10 BF 5- Aide Fédérale équipes de Corse en Championnat de France VFIN
8	2017-02-10 Fiche de suivi - Demande de modif règl Affiliation nouveau club V8 BF
9	Modification Annexe 12
10	2017-02-02- BF 4- CFE (dérogations et 24 à 14 secondes en LF2) V2DHO
11	2017-02-10 BF 2-DFE-DIRIGEANTS- CAMPUS 2017-VFIN
12	2017-02-07 BF 2-DFE -Joueurs d'intérêt général - VFIN
13	2017-01-31 BF 6-DAJI Document Unique modifications réglementaires 2017-2018 V1 SPR
14	2017-01-26 BF 6-DAJI Modifications Réglementaires - Règlement Administratif V2 SPR
15	2017-02-06 BF 6-DAJI Modifications Réglementaires - Compétences des commissions fédérales V3 SPR
16	2017-01-26 BF 6-DAJI Modifications Réglementaires - Divers V2 SPR
17	2017-02-01 BF 6-DAJI Réflexions nouveau formulaire de licence V1 SPR
18	2017-02-03 BF 6-DAJI Procédure de traitement des réclamations (procédures) V2 SPR
19	2017-02-03 BF 6-DAJI Modification Statuts et Règlement Intérieur V1 SPR
20	2017-02-11 BF 5-COMPETITIONS Gestion désignations des officiels – VFIN
21	2017-02-09 BF 6-DAJI Modifications Réglementaires - Championnats pré-nationaux V3 SPR
22	2017-02-10 BF 5 3x3 Proposition calendrier Tournois Centraux VFIN
23	2017-02-10 BF Nouveau SMR VFIN
24	2017-02-10 BF Secrétaire Général V1 TBE
25	2017-02-10 1-HN Point général
26	2017-02-10 BF 1-HNC Péréquation clubs féminins

1. Ouverture par le Président

Jean-Pierre SIUTAT souhaite la bienvenue aux membres du Bureau et aux invités. Il a également une pensée pour Alain GAROS, les personnes présentes se lèvent et observent une minute de silence en sa mémoire.

Il fait ensuite un point sur le nombre de licenciés, supérieur de 3.500 par rapport à la saison dernière à la même date.

2. Présidence

a. Organisation fédérale

Jean-Pierre SIUTAT informe les membres du Bureau Fédéral que Jacques COMMERES a été nommé à la tête du Pôle Haut Niveau en remplacement d'Alain GAROS. Il conservera cependant ses prérogatives au Centre Fédéral en sus des différents dossiers du Pôle HN tels que le HNO, les Clubs Haut-Niveau ou le PES.

Jacques COMMERES remercie Jean-Pierre SIUTAT et Patrick BEESLEY pour leur confiance. Succéder à Alain GAROS suscite un sentiment particulier. Alain était toujours dans la prise de recul et la mesure. Il ajoute être très attaché aux équipes de France et à leur réussite et il souhaite mettre toute son expérience au service de leur compétitivité. Il croit également aux valeurs portées par la Fédération. Il sera également attentif et à l'écoute de ceux qui vont partager son travail et est conscient des qualités du Pôle Haut Niveau. Enfin, il sait qu'il faudra s'adapter aux différents changements et enjeux de l'environnement international du Sport de Haut Niveau qui sera plus complexe et incertain. Il espère mobiliser une équipe de travail dans une dynamique positive pour pouvoir répondre le mieux possible à ces évolutions et contraintes.

Jean-Pierre SIUTAT avise les membres du Bureau du départ imminent de Christophe ZAJAC, qui a eu une opportunité professionnelle exceptionnelle. Actuellement la Fédération cherche toujours son (sa) remplaçant(e). Les candidats reçus jusqu'à présent ne correspondent pas à ce poste atypique, qui supervise à la fois les Ressources Humaines, les ressources juridiques mais également un conseiller de la Présidence.

Il ajoute qu'un nouveau DSI a été recruté. Il s'agit de Clarisse ACHE. Elle a par le passé travaillé avec différentes Fédérations, dont la nôtre, sa société ayant développé FBI V2 ainsi que la plateforme eFFBB. Clarisse ACHE a souhaité se positionner sur ce poste suite à ses contacts avec les salariés du service informatique, au vu de leurs compétences, de leur énergie et de leur potentiel. Suite à son recrutement, elle va quitter la structure qu'elle a créée il y a 13 ans. Elle fera le nécessaire pour que le Service Informatique s'ouvre et renoue avec les autres services de la Fédération.

Jean-Pierre SIUTAT annonce ensuite avoir un rendez-vous à venir avec la Directrice des Sports afin de préparer la suite, notamment le départ de Patrick BEESLEY, officialiser le recrutement de Jacques COMMERES et discuter de la Convention d'Objectifs et de la réforme territoriale.

b. Point à l'international

Jean-Pierre SIUTAT fait un rapide tour d'horizon des compétitions internationales dans lesquelles des clubs français sont engagés. Il revient ensuite sur le conflit qui oppose l'Euroleague et la FIBA. Une victoire de l'Euroleague mettrait en péril les Liges Nationales, les Equipes Nationales et par conséquent les Fédérations.

Il rappelle ensuite que les dates des matches de préparation des Equipes de France masculine et féminine ont été dévoilées : l'équipe féminine jouera à Mulhouse et Bordeaux et l'équipe masculine à Toulouse, Pau et Orléans.

Il ajoute que la Fédération organisera l'Euro 2017 U16 féminin et qu'elle est candidate à l'organisation des championnats d'Europe Féminin Sénior en 2021 et U20 en 2018.

c. Audit informatique

Clarisse ACHE informe le Bureau que l'audit du Système d'Information est en cours de finalisation et qu'il sera restitué le 17 février. Elle ajoute qu'un panel d'utilisateurs clubs est en train d'être mis en place, ces derniers utilisant de nombreux outils autour de FBI .

Elle a constaté lors de cet audit une désorganisation des informations, beaucoup de plans d'actions en cours pour avoir des bénéfices à court terme. De plus, la cartographie du système d'information doit être réorganisée. Elle a également remarqué que FBI est un outil solide qui a la capacité d'évoluer.

Enfin, elle précise que de nombreux chantiers sont à mettre en œuvre et doivent être priorités. Il est également nécessaire d'étudier ce qui se fait dans d'autres Fédérations et de s'en inspirer.

Clarisse ACHE fait ensuite une présentation de l'avancement du développement de l'E-Marque V2. Cette version sera compatible avec tous les systèmes d'exploitation. L'ergonomie sera légèrement différente et adaptée à différents formats.

Une stratégie de déploiement sera définie pour le Comité Directeur du mois de mars.

d. Réforme territoriale

i. Point à date

Jean-Pierre SIUTAT signale que ce dossier avance et doit être rapidement finalisé. Il faut répondre à une commande politique du gouvernement actuel ou futur, le calendrier peut être revu et on peut nous imposer de finaliser les fusions avant fin 2017.

Il remercie le CCN qui a travaillé sur le sujet. En début de semaine prochaine, un courrier sera envoyé aux structures pour les informer des différents stades d'avancement du projet.

La société Mazars a été sollicitée pour conduire un audit financier et social des actuelles Ligues Régionales et les accompagner sur les choix et la construction des budgets prévisionnels.

ii. Statuts types Ligues et Comités

Pierre COLLOMB présente les statuts types des Ligues et Comités (Annexe 1) tels que préparés par le CCN.

Un débat s'engage.

Il est décidé que lors du prochain Comité Directeur, il sera débattu puis validé un certain nombre de points parmi lesquels la représentation des licenciés individuels aux Assemblées Générales et la date de clôture des exercices comptables.

Jean-Pierre SIUTAT rappelle que les dépenses importantes des ligues régionales qui fusionnent, y compris les recrutements, sont gelées et soumises à l'accord de la Fédération.

e. Dossier Trauma 50

Jean-Pierre SIUTAT informe le Bureau que la Fédération a été contactée par l'ALS Andrézieux pour lancer, en partenariat avec l'université de St Etienne, une étude pour réduire les blessures liées au basketball. C'est un projet ambitieux pour lequel les dirigeants souhaitent créer une structure afin de lever des fonds et lancer l'étude. A l'heure actuelle, seules la FIFA et la Fédération de Handball ont lancé ce type d'étude.

Une fois la convention signée, la Fédération participera de la façon suivante :

- Mise à disposition du Dr TASSERY
- Communication autour de ce projet qui sera labellisé afin de faciliter la recherche de mécènes
- Information auprès des clubs
- Avance financière aux frais d'amorçage, récupérée d'ici la fin du mandat avec une possibilité intéressante d'aider financièrement les clubs locaux, le CD42 et la Ligue Régionale.

f. LNB – Projet de proposition de loi

L'étude et les débats autour de ce point sont reportés au Bureau Fédéral du 24 mars, la loi devant passer au Sénat le 15 février.

g. Ligue et Comités des Alpes – Indemnités d'arbitrage – Point de situation

Jean-Pierre SIUTAT a rappelé qu'en mai 2014 a été voté le plafonnement des indemnités d'arbitrage. Si quelques territoires ont eu du mal à appliquer ces règles, aujourd'hui toutes les structures les ont adoptées. Seul le Comité de Drôme-Ardèche n'a pas respecté cette décision fédérale. Le Président du Comité sera convié à la Fédération pour un entretien.

Le Bureau Fédéral condamne fermement cette position et rappelle que l'organe délégataire qu'est le Comité Départemental de Drôme-Ardèche reste sous la délégation de la Fédération et doit, en conséquence, exercer les pouvoirs délégués conformément à la politique fédérale.

Les organismes régionaux ou départementaux sont en effet chargés de représenter la Fédération dans leur ressort territorial respectif et d'y assurer l'exécution d'une partie de ses missions conformément à la politique fédérale et sous le contrôle de celle-ci.

Ce refus d'appliquer une décision fédérale régulière, s'il venait à être confirmé, pourrait alors entraîner le retrait de la délégation que le Comité Directeur fédéral vous a accordé.

3. Direction Générale / Direction Technique

a. Point général

Patrick BEESLEY présente les nouveaux salariés arrivés à la Fédération ainsi que les mouvements internes de personnel (Annexe 2)

b. Programme des équipes de France

Patrick BEESLEY présente le visuel de la campagne de l'Equipe de France Féminine. Il ajoute que la préparation de l'équipe sera courte et que les arrivées des joueuses seront échelonnées en fonction des résultats de leurs clubs (participation ou non aux Play offs LFB).

Il expose le programme de préparation de l'Equipe de France Masculine. Il rappelle qu'il n'y a plus d'équipe A et d'équipe A' mais un groupe unique appelé « Team France ». Certains éléments de ce groupe participeront au Championnat d'Europe cet été et certains autres participeront aux fenêtres qualificatives à la Coupe du Monde qui se dérouleront en novembre 2017 en fonction des disponibilités des joueurs. Les fenêtres de Novembre ne permettront pas de faire de stage de préparation.

Il ajoute que concernant les équipes jeunes, la quasi-totalité de la campagne est montée. La France participera à 6 Championnats d'Europe et 2 Championnats du Monde U19. Les joueurs des équipes U19 et U20 masculines sont regroupés à l'INSEP du 12 au 14 février afin de sensibiliser les joueurs sur les équipes de France et les campagnes de l'été (Annexe 3)

c. Parcours d'Excellence Sportive - Projet d'organisation mis en place pour 2017

Patrick BEESLEY présente ensuite la mise en œuvre du Plan d'Excellence Sportive pour la saison prochaine, avec des organisations qui reposeront sur des structures qui ne seront pas encore mises en place. Ce document n'est pas une version finale. La semaine prochaine se déroulera un séminaire avec les Cadres Techniques qui participeront aux réunions de zones. (Annexe 4)

4. Délégation Jeunesse & Territoires

a. Point général

Cathy GISCOU signale qu'actuellement 70.000 licences Opération Basket Ecole ont été prises, l'objectif est d'arriver à 100 000 licences en mai. Cependant, cette année, il faut faire face à la concurrence du football qui est très présent.

Le 23 juin se déroulera la Journée Nationale Olympique pour laquelle des appels à projets ont été mis en place. La FFBB a positionné deux grands événements : la Fête Nationale du Minibasket, sur laquelle les CDOS seront sollicités pour animer des ateliers, un courrier leur sera adressé à ce sujet, et le Challenge Benjamin(e) scolaire qui s'inscrit également dans le cadre de l'opération The Bridge. Le 3x3 étant positionnable pour être un sport olympique pour 2024, cela permet de communiquer autour de cette pratique dans le cadre de la candidature Paris 2024

Cathy GISCOU évoque le cas du PB18 qui, à priori, ne licencie pas tous les jeunes mini basketteurs du club sous prétexte qu'ils ne sont pas adhérents du club qui propose seulement une activité gratuite.

Un débat s'instaure ;

Jean-Pierre SIUTAT souhaite adresser au PB18 un courrier leur demandant de régulariser leur situation, faute de quoi un dossier disciplinaire pourrait être ouvert.

Ce type de situation, jusqu'alors marginale, se développe de plus en plus. Il est urgent d'endiguer cette fraude. Il propose que le Pôle Territoires, avec en support la DAJI, propose une stratégie au prochain Bureau Fédéral.

Cathy GISCOU souhaite ajouter Francis DENIS à la Commission Fédérale Corse et Outre-mer.

b. Harmonisation labels FFBB « Etoilisation des clubs »

Gérald NIVELON présente sa proposition d'étoilisation des clubs qui permettrait d'avoir une harmonisation sur l'ensemble du territoire et d'être un outil de communication et de valorisation des actions des clubs. (Annexe 5).

Jean-Pierre SIUTAT souhaite que ce dispositif soit consolidé avant d'être mis en place.

c. Rapprochements des Comités Départementaux

Cathy GISCOU fait un état des lieux des rapprochements des Comités Départementaux en cours d'étude (Annexe 6)

d. Compétitions en Corse

La Fédération a été sollicitée par la Ligue de Corse afin qu'une aide soit apportée aux équipes évoluant en Championnats Nationaux. Alain SALMON fait un rappel de la situation actuelle et propose 3 options (Annexe 7).

Le Bureau propose, pour la NM3 et la NF3, que le montant global de la caisse de péréquation soit réévalué, prenant en charge, de fait, les surcoûts de l'arbitrage en Corse.

Concernant les équipes jeunes, une stratégie de financement reste à définir, compte tenu des arbitrages budgétaires que la fédération doit rendre pour la préparation du budget 2017-2018.

e. Principes réglementaires relatifs à la nouvelle procédure d'affiliation des clubs

Pierre DEPETRIS présente des demandes de modifications règlementaires concernant la nouvelle procédure d'affiliation des clubs (Annexe 8).

Validation du Bureau Fédéral

f. Demandes d'affiliation de Nouveaux Clubs

Pierre DEPETRIS présente ensuite la demande d'affiliation de l'association Sport Extender. Cette structure a été créée dans un premier temps pour organiser les Journées Médicales, et elle s'orienterait par la suite sur le développement du Basket Santé et du 3x3. Il précise que le Président de cette association est également celui du CD67 et que ce club n'a pas vocation à participer à des compétitions.

Refus d'affiliation du Bureau Fédéral qui sera soumis au Comité Directeur des 3 & 4 mars prochain

g. Modifications réglementaires relatives aux « salles et terrains »

Sébastien DIOT présente les modifications réglementaires pour la saison 2017-2018 relatives aux « Salles et Terrains » :

- Remplacement des termes « Commission Salles et Terrains » par « Commission Equipements »
- Uniformisation des mesures et dimensions en « cm » pour les Annexes
- Mise à jour de l'Annexe 12, dont les modifications apparaissent en rouge, en cohérence avec le code de jeu FIBA (Annexe 9)

Cathy GISCOU demande à ce que l'article 8.2 soit également modifié : « A la suite d'une accession à un niveau nécessitant un classement fédéral H2, une association sportive possède une dérogation pour deux saisons sportives » elle souhaite que le terme « possède » soit remplacé par « peut demander »

Validation du Bureau Fédéral

- h. Gestion des dérogations relatives aux classements des salles et terrains et application de la règle des 24'' avec remise à 14'' en LF2

Sébastien DIOT fait un point sur les dérogations accordées dans les différents championnats, il rappelle également la décision du Bureau Fédéral du 20 février 2015 d'appliquer la règle de « remise à 14'' » en LF2 dès la saison 2017-2018 (Annexe 10).

Jean-Pierre SIUTAT souhaite qu'un courrier soit envoyé aux clubs qui ne sont pas en conformité afin que le nécessaire soit fait. La priorité devant être donnée à la création d'un 2^{ème} vestiaire arbitre et du local infirmerie/antidopage. La NM1 et la LF2 doivent impérativement se mettre en conformité, les divisions inférieures peuvent bénéficier d'une dérogation à condition de s'engager à faire les changements demandés.

5. Délégation Formation & Emploi

a. Point général

Christian AUGER fait un point sur les actualités du Pôle Formation et Emploi. Il rappelle que les Carrefours d'échanges se dérouleront le 1^{er} avril 2017 sur 3 sites et que 3 Vice-Présidents y participeront :

- Alain SALMON à Artigues
- Jean-Pierre HUNCKLER à Reims
- Stéphanie PIOGER à Lyon

Le thème des travaux sera la gestion et l'organisation des formations des officiels, techniciens et dirigeants dans les Ligues Régionales (actuelles).

Il ajoute que l'appel à candidature pour le Campus d'été prévu du 23 au 26 août 2018 a été envoyé. Les retours sont attendus pour le 30 avril et seront étudiés en mai. Le Bureau Fédéral désignera la structure retenue le 9 juin.

Il présente ensuite le principe du parrainage des nouveaux dirigeants : en fonction de leur poste (Président, Secrétaire Général ou Trésorier), de leur type de structure et de leur volumétrie, un parrain est attribué aux nouveaux dirigeants afin de les conseiller et les guider dans leurs fonctions. La commission fédérale des dirigeants est en charge de ce dossier.

Il rappelle que, suite au séminaire de Troyes, il n'y aura pas de réunion des Secrétaires Généraux et Trésoriers des Ligues en 2017. Dès 2018, ce séminaire se déroulera le 3^{ème} samedi de septembre.

Christian AUGER annonce que la 1^{ère} réunion de la Commission des Techniciens a eu lieu le 6 février. Elle a permis de cadrer le travail de la Commission et de lancer une réflexion sur le contenu des formations et de soulever des préoccupations sur le respect du statut de l'entraîneur, sachant que depuis 2-3 saisons des difficultés se font sentir sur ce sujet.

Il indique que la 1^{ère} réunion de la CFO aura lieu les 17 et 18 février pendant la Leader's Cup. Stéphanie PIOGER signale que l'ancienne CFO avait envoyé des courriers de suspension. Elle rappelle donc que seule la Commission de Discipline a un pouvoir de sanction.

Enfin, Christian AUGER informe les membres du Bureau que le bilan des Services Civiques a été transmis au Ministère. Il ajoute qu'une note d'information sera rédigée concernant le Compte d'Engagement Citoyen dans le cadre du nouveau CPA et le Congé d'Engagement Associatif. Un document d'information concernant la taxe d'apprentissage a également été créé.

b. Formation dirigeants - Redéfinition stratégie de formation

Christian Auger indique que suite à l'arrêt d'activité de Bernard GAVA, qui s'était vu confier le groupe de travail sur la stratégie de formation des dirigeants, le travail sur ce sujet a été repris par le Comité Stratégique INFBB.

c. Statut de l'entraîneur - Suivi du respect des règles pour les équipes U15 Elite

Mathieu SOUCHOIS rappelle que lors du Bureau Fédéral du 13 janvier 2017, la situation des clubs au regard du statut des techniciens a été présentée mettant en évidence plusieurs situations de clubs présentant sur les championnats U15 et U18 des entraîneurs ne disposant pas du niveau de qualification minimum prévu au statut.

Plusieurs de ces situations ont été régularisées depuis par la transformation du diplôme du BEES1 des entraîneurs en DEFB. Il reste pour autant des situations avec des entraîneurs présentant un niveau de qualification (CQP, ER ou aucune qualification) très éloigné de la qualification minimale attendue (DEFB).

Il fait donc les observations suivantes :

- Depuis le début du Championnat, aucune alerte ou notification n'a été faite aux clubs
- Le système de déclaration des entraîneurs en début de saison doit être revu car il est difficile aujourd'hui de faire le lien entre l'entraîneur déclaré en début de saison et celui qui coach réellement
- Avoir une approche par staff technique : savoir combien chaque club a d'entraîneurs et combien ont le bon niveau de qualification

Thierry BALESTRIERE signale que dans l'E-Marque V2, la vérification entre le nom de l'entraîneur déclaré en début de saison et celui qui figurera sur la feuille de marque sera automatique. En cas d'écart, celui-ci ressortira.

d. Plan de féminisation des arbitres - Principes du plan d'action

Matthieu SOUCHOIS informe le Bureau qu'un stage a été ouvert pour les arbitres féminins Championnat de France. Ce stage est déjà complet, en effet il y a eu plus de candidatures que de places, il faudra donc faire une sélection.

Le plan global de féminisation des arbitres sera travaillé lors de la prochaine CFO.

e. Point sur l'appel à projets des Comités Départementaux dans le cadre de la redistribution des amendes de la charte des officiels

Matthieu SOUCHOIS annonce qu'une relance a été envoyée, les demandes doivent parvenir à la Fédération avant mercredi 15 février et seront étudiées par la CFO. Pour l'instant environ 50 Comités se sont manifestés, ayant chacun entre 1 et 3 demandes allant de 300 à 10 000€ pour un total de plus de 137 000€. Il y aura sans doute des arbitrages à faire.

f. Organisation des Campus décentralisés

Patrick COLLETTE rappelle que le Campus FFBB, grand rendez-vous national de la formation, aura lieu à Belfort du 24 au 27 août. Il présente ensuite les préconisations de l'INFBB ; différents modules seront proposés (Annexe 10), ils n'ont pas encore tous été définis. A la demande de Thierry BALESTRIERE, une thématique sur l'utilisation de FBI à destination des répartiteurs d'officiels sera ajoutée. Un module sur les « nouvelles pratiques » (basket santé, 3c3...) est également à prévoir.

Il présente ensuite les campus décentralisés (Annexe 11) qui amorceront les futurs Instituts Régionaux de Formation.

g. Projet de plan de formation des JIG (premières orientations)

Christian AUGER fait une présentation du principe de Joueur d'Intérêt Général et des premières réflexions sur ce sujet (Annexe 12). Les premières orientations conviennent et ce point sera débattu lors du Comité Directeur des 3 et 4 mars prochains.

h. Point sur le Service Civique

Matthieu SOUCHOIS fait un bilan des Services Civiques : actuellement, il y a 230 contrats en cours, presque exclusivement au sein de clubs. Il est nécessaire de faire un travail de suivi et de relance des structures car il semble que de nombreux clubs n'envoient pas leurs jeunes en Service Civique faire les formations obligatoires PSC1 et Journée Citoyenne. De plus, ce dispositif doit être recentré sur les Ligues et Comités. Ce sujet sera abordé avec les Présidents de Ligues lors du prochain Comité Directeur des 3 et 4 mars 2017.

6. Délégation Affaires Juridiques et Institutionnelles

a. Point général

Stéphanie PIOGER remercie les équipes pour la production des fiches de modifications réglementaires. Elle est également satisfaite de la réorganisation du Service Juridique avec la nomination d'Amélie MOINE et la concentration d'Antoine LEGENTIL sur les dossiers CCG et agents sportifs. Elle remercie Christophe ZAJAC pour sa disponibilité et la qualité de son travail.

Elle demande en raison de l'urgence relative au traitement de réclamations à ce que Gérald NIVELON soit intégré à la Commission des Compétitions, section activité des Officiels.

Validation du Bureau Fédéral

b. Modifications réglementaires

Stéphanie PIOGER rappelle que les textes sont validés en Comité Directeur. Les textes présentés ce jour ont été validés, sur les principes, par le Bureau Fédéral puis par le Comité Directeur au mois de décembre ; ce dernier a laissé la main au Bureau Fédéral pour l'adoption des textes. Elle présente donc le document unique des modifications réglementaires (Annexe13).

Le Bureau Fédéral valide les modifications réglementaires et le principe d'une application immédiate

Stéphanie PIOGER présente ensuite des modifications réglementaires relatives au règlement administratif (Annexe 14).

Le Bureau Fédéral valide les modifications réglementaires

Concernant la Chambre d'appel, la 3^{ème} option présentée est retenue.

Ces modifications seront présentées au Comité Directeur de mars puis d'avril et seront applicables au 1^{er} juillet 2017.

Stéphanie PIOGER présente ensuite des modifications réglementaires relatives aux compétences des commissions fédérales (Annexe 15). Elle présentera lors du prochain Bureau Fédéral un tableau récapitulatif des différentes sanctions (automatiques ou non) prises par les Commissions.

Stéphanie PIOGER présente ensuite différentes modifications réglementaires (Annexe 16).

Le Bureau Fédéral valide ces modifications réglementaires

Stéphanie PIOGER rappelle que la loi concernant les certificats médicaux entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2017, or les dossiers de demande de licences commencent à être envoyés à compter du 1^{er} juin (période de mutation normale). Le Bureau décide donc qu'il sera possible de transmettre une licence sans certificat médical dans un premier temps et de compléter la demande dès le 1^{er} juillet avec le questionnaire médical rempli par le licencié. Elle présente également les réflexions menées autour de l'élaboration du nouveau formulaire de licence (Annexe 17). Une note conjointe avec la COMED sera transmise courant mars/avril.

Le Bureau Fédéral souhaite que le CNOSF soit interrogé sur les projets d'évolution de ce décret, les arrêtés les complétant n'étant pas encore publiés.

Jean-Pierre SIUTAT souhaite que les Comités soient interrogés pour savoir s'ils laissent ou non aux clubs la saisie des licences. A l'avenir, le licencié devra pouvoir saisir lui-même sa demande de licence, le club la validera et la FFBB ou le Comité validera la qualification.

c. Dossier H. COUDRAY

Jean-Pierre SIUTAT signale qu'il a souhaité attendre la tenue du Bureau Fédéral avant de prendre une décision sur ce sujet. Il précise qu'Hervé COUDRAY a présenté ses excuses.

Un débat s'engage

Le Bureau Fédéral décide l'ouverture d'un dossier disciplinaire.

d. Désignation du délégué Intégrité

Laure JARDRI remplace Christophe ZAJAC à la fonction de Déléguée Intégrité.

Validation du Bureau Fédéral

e. Gestion électronique de la documentation (GED) Juridique – Cahier des Charges

Stéphanie PIOGER fait un état des lieux de l'avancement de ce projet : les besoins du Service Juridique ont été recensés. Un plan d'action sera présenté à Thierry BALESTRIERE afin d'élaborer le cahier des charges pour assurer le développement informatique.

f. Réclamations, procédure d'urgence - Ressources

Stéphanie PIOGER présente les procédures de traitement des réclamations (Annexe18) et elle demande à ce que la procédure d'extrême urgence soit applicable dès la Leader's Cup.

Elle précise que la Commission d'urgence sera composée de :

- Stéphanie PIOGER - Présidente
- Christian ALTMEYER
- Luc MURILLON
- Philippe MAILHABIAU

La possibilité d'organiser des visio/audio-conférences pour le traitement des dossiers sera étudiée. Les procédures seront à mettre en place avec la LNB et la LFB.

Validation du Bureau Fédéral

g. Evolution du règlement disciplinaire - Règles (sanctions automatiques, pénalités financières...)

Stéphanie PIOGER informe les membres du Bureau que la période de révocation du sursis peut être réglementairement située entre 1 et 5 ans. Elle demande donc si le Bureau souhaite modifier la période de révocation du sursis.

Le Bureau décide que l'ensemble des points concernant le règlement disciplinaire seront discutés au prochain Bureau fédéral de mars 2017.

Elle présentera lors du Comité Directeur d'avril une proposition concernant la possibilité de sanctionner, ou non, financièrement un licencié et sur quel barème.

h. Assemblée Générale pour modification des statuts

Stéphanie PIOGER présente des modifications des Statuts et du règlement intérieur qui font suite à la consultation à distance du Comité Directeur du 1^{er} février (Annexe 19).

Lancement de la consultation à distance de l'Assemblée Générale entre le 4 et le 23 mars 2017.

i. Ligue de Mayotte : Recours auprès du CNOSF

Amélie MOINE rappelle que le 23 juillet un club de Mayotte a contesté les résultats de l'Assemblée Générale Elective. La procédure est remontée jusqu'au CNOSF dont la proposition était d'organiser de nouvelles élections en raison de dysfonctionnements lors des élections, notamment le vote de personnes non licenciées. Cette proposition a été acceptée par les deux parties. Un courrier de la Fédération a été adressé à la Ligue début janvier les informant que la Fédération était en attente d'informations concernant l'organisation de cette nouvelle AG. Pas de réponse, à ce jour, de la Ligue, injoignable.

Le club a demandé à la Fédération d'intervenir et a également saisi la CADA afin d'obtenir les documents fournis par la Ligue dont le budget. La CADA a enjoint la Préfecture de les leur fournir.

Le Bureau Fédéral confirme l'organisation de cette nouvelle Assemblée Générale Elective et demande à Jean-François BEAULIEU, Président de la Zone, de s'assurer de la bonne tenue de cette AG

Jean-Pierre SIUTAT prendra contact avec le Président de la Ligue de Mayotte afin que le nécessaire soit fait. En cas de non-retour sous 8 jours, le Fédération prendra les mesures qui s'imposent.

Samedi 11 Février

7. Délégation Compétitions & Pratiques Sportives

a. Point général

Alain SALMON annonce les dates du 1^{er} tour des Coupes de France Sénior de la saison prochaine

- Coupe de France Joe Jaunay : Dimanche 1^{er} octobre 2017
- Coupe de France Robert Busnel : Mardi 19 septembre 2017

Il ajoute qu'un travail sera à mener sur les accessions entre les secteurs/ligues pour la saison prochaine.

b. Projet de nouvelles infrastructures (pratique 5x5, 3x3, Basket Santé)

Jean-Pierre SIUTAT confirme que les nouvelles pratiques, telles que le basket libre, se développent. Le monde du sport est en mutation (ubérisation) ; la Fédération et ses structures territoriales doivent être des acteurs de cette nouvelle consommation du basket sans contrainte. Un débat sera mené avec les présidents de Ligues Régionales afin d'étudier l'opportunité de construire des structures d'accueil autour de terrains 5x5, 3x3, Basket Santé.

c. Basket Santé

Yannick OLIVIER fait un état des lieux du développement du Basket Santé : aujourd'hui 100 fiches d'intentions ont été reçues, c'est-à-dire que 100 clubs sont intéressés par le dispositif. Ces derniers sont répartis sur 56 départements. Il y a actuellement 32 labels actifs.

Il demande d'intégrer Martine NONNON à la Commission Basket Santé.

Validation du Bureau Fédéral

Il souhaite que le Basket Santé soit abordé lors des Journées Médicales. Bernard DANDEL sera sollicité dans ce sens.

d. Basket Pour Tous

Yannick OLIVIER fait ensuite un point sur la répartition des Camps Génération Basket sur le territoire : 92 centres sont répartis sur 41 départements dont 33 dans les QPV ou assimilés. Cela a concerné 8 974 jeunes en 2016 dont 4 496 en QPV. 51% d'entre eux ne sont pas licenciés (69% de garçons et 31% de filles).

e. Gestion des désignations d'officiels

Alain SALMON fait ensuite un point sur la gestion des Officiels (Annexe 20).

f. Compétitions Championnat de France U15 Elite – Projet de nouvelle répartition des places

Alain SALMON expose les résultats de l'étude menée sur le Championnat U15 Elite.

Pour la saison prochaine, il propose que :

- les deux places réservées FFBB en Nationale Masculine U15 Elite soient attribuées à la Bretagne et l'Île de France qui sont sous représentées.
- La place réservée FFBB en Nationale Féminine U15 Elite soit attribuée aux Pays de La Loire.

g. Coupe de France U17 – Projet de nouvelle forme de compétition

Gérald NIVELON présente un projet d'évolution de la Coupe de France U17.

Jean-Pierre SIUTAT souhaite que les clubs engagés dans ces compétitions soient questionnés sur la formule. La saison prochaine, la formule sera identique à la saison en cours.

h. Phases finales NM3 engageant les clubs ultramarins

Alain SALMON signale qu'il y a une demande de la part du Pacifique de participer aux phases finales NM3. Il propose donc de faire évoluer la formule existante de la façon suivante :

- Seules les équipes métropolitaines ayant fait toute la saison en NM3, pourront participer aux phases finales de NM3,
- Les 12 équipes de NM3 arrivées premières de leurs poules sont regroupées en 4 plateaux de 3 équipes en tournoi triangulaire,
- Le vainqueur de chaque plateau est qualifié pour la finale à 4 de NM3 à l'issue de laquelle est décerné le titre de Champion de France NM3,

Les 3 équipes ultramarines vainqueurs de leur zone respective (GuyMarGua, Océan Indien, Pacifique) et le Champion de NM3 disputent un Trophée (nom à déterminer) ; ce trophée pourrait être organisé en Ile de France afin de faciliter l'organisation de l'évènement (réservations de chambres d'hôtel, de billets d'avion entre autres).

Le même projet est envisagé chez les filles si la zone Pacifique est intéressée. Les trois zones ultramarines seront consultées sur ce nouveau projet.

Validation du Bureau Fédéral

i. Championnats Pré-Nationaux - Dispositions règlementaires

Stéphanie PIOGER précise la définition du Championnat Pré-National et les implications de cette définition (Annexe 21).

Elle propose les règles suivantes :

- Les championnats Pré-Nationaux ne sont pas des compétitions nationales mais qualificatifs aux championnats de France, ils ne rentrent pas dans le champ de l'application de l'article 2.1 stipulant qu'« Un joueur ne peut représenter au cours de la même saison qu'un seul club dans les diverses compétitions nationales [...] ».
- Règles de participation des championnats de N3
- Licences avant le 30 novembre de la saison en cours
- Enregistrement des licences ON et RN par la FFBB + droits financiers pour les licences ON et RN
- Faculté pour les équipes d'évoluer en union
- Possibilité d'avoir un JIG
- Désignation d'arbitre obligatoire mais interdite pour les OTM (2 OTM C avec aptitude R préconisée)

Validation de ces règles par le Bureau Fédéral

Un travail sera à effectuer avec les clubs des DOM TOM pour qui le championnat n'est pas qualificatif au Championnat de France. Ils ne pourront donc pas prétendre au titre de Champion de France de Nationale 3.

j. Validation des tournois centraux 3x3

Sébastien DIOT propose le calendrier des tournois centraux 3x3 (Annexe 22).

Validation du Bureau Fédéral

8. Trésorerie

a. Point général

Jean-Pierre HUNCKLER informe les membres du Bureau qu'il rencontrera nos experts comptables le 20 mars au vu de l'évolution du budget et des bénéfices de la Fédération.

Il rappelle que les Directeurs de Pôles ont été sollicités afin de lui communiquer leur besoins et d'établir le budget de la saison 2017-2018.

b. Suivi médical des joueurs des Pôles Espoirs - Coûts globaux et individuels du suivi médical

Gilles THOMAS présente la demande de la COMED concernant le Suivi Médical Règlementaire (Annexe 23).

Le Bureau Fédéral souhaite que cette proposition soit revue.

c. Locaux LNB

Jean-Pierre HUNCKLER rappelle le souhait de la LNB, manquant d'espace, de quitter les locaux qu'elle occupe actuellement. Il est convenu que la Fédération et la LNB se rapprochent pour étudier les scénarii possibles. Jean-Pierre HUNCKLER est chargé du dossier.

9. Délégation Marque

a. Point général

Jean-Pierre HUNCKLER informe les membres du Bureau que les résultats de la billetterie Coupe de France sont bons, nous sommes en avance par rapport à la saison passée sur les ventes au grand public. Cependant, nous avons un grand retard sur les ventes clubs. Mailing club pas envoyé dans les délais prévus.

Il ajoute que les tirages au sort en direct à la TV ont du succès, de même que la retransmission en direct du match Pau/Chalon sur la chaîne Numéro 23.

Il rappelle que cette année, nous fêtons les 10 ans du partenariat avec Ferrero.

Concernant l'équipe de France, il précise que la communication se fera autour de la notion de « Team France ».

Jean-Pierre HUNCKLER signale que le choix du site du tournoi de 3x3 francilien du 8 juillet n'est pas encore fait. Il reste en lice le Play Ground de la Porte de Charenton et celui de Stalingrad.

Il informe les membres du Bureau qu'un séminaire FFBB Store sera organisé afin de travailler sur le budget.

Enfin, il regrette le partenariat signé entre la FIBA et Canal + concernant les retransmissions des matches des équipes nationales dont la France.

10. Secrétariat Général

a. Point général

Thierry BALESTRIERE présente l'ordre du jour des réunions de Zones des 11 et 18 mars (Annexe 24).

Il ajoute que le Bureau Fédéral du 12 mai aura lieu en Provence. Il se déroulera de 9h à 19h et sera suivi d'une réunion avec les Présidents de Comités et membres des Bureaux Directeurs des Ligues de Provence et Côte d'Azur de 19h à 21h.

Il présente ensuite la liste des membres du Bureau Fédéral qui représenteront la Fédération aux Assemblées Générales des Ligues Régionales. Ce document sera transmis aux Ligues.

b. Composition de la Commission Fédérale des Compétitions

Il propose d'ajouter Gérald NIVELON, à la commission, activité des officiels

Validation du Bureau Fédéral

a. Composition de la Commission Fédérale des Techniciens

Il présente ensuite la proposition d'ajouter Jean-Louis BORG à la Commission Fédérale des Techniciens.

Validation du Bureau Fédéral

b. Composition de la Commission Fédérale Démarche Clubs

Il propose également l'intégration d'Hervé GUILLEMIN à la Commission Fédérale Démarche Clubs, en remplacement de Jean-Yves MILLAN.

c. Séminaire d'accompagnement des dirigeants – Evaluation / Plan d'action

Thierry BALESTRIERE présente ensuite les résultats de l'enquête de satisfaction réalisée après le Séminaire d'Accompagnement des Dirigeants de Troyes (Annexe 24). Les retours sont globalement positifs, surtout concernant le contenu.

Il précise que cette étude est en cours de consolidation.

d. Incident Comité de Paris - Technicien départemental - dépôt de plainte de mineur

Amélie MOINE informe le Bureau que la Fédération a reçu une copie de plainte pour un incident qui s'est déroulé lors d'un tournoi interdépartemental U13 durant lequel un entraîneur, aurait frappé un voire plusieurs enfants. Le Comité 75 s'est saisi du dossier, sans ouvrir de procédure disciplinaire, et a écarté l'entraîneur de la sélection pendant 15 jours. Elle ajoute que la DAJI s'est rapprochée du CD75 : la décision étant une mesure administrative qui a été notifiée oralement, elle demande à ce que la Commission Fédérale de Discipline soit saisie afin d'instruire un dossier et faire la lumière sur ces incidents.

e. E-FFBB – Point d'avancement des travaux

Thierry BALESTRIERE fait ensuite un point sur l'avancement du projet e-FFBB (Annexe 24).

f. Représentant de la FFBB - Société d'exploitation de la Base de Plein Air du TEMPLE/LOT

Thierry BALESTRIERE rappelle que la FFBB est actionnaire de la Société d'exploitation de la Base du Temple sur Lot. La Fédération a donc un représentant au sein du conseil d'administration. Il propose donc le remplacement de Bernard GAVA par Anne-Marie ANTOINE.

11. Délégation Haut Niveau

a. Point général

Philippe LEGNAME salue les efforts du club des Flammes Carolo (Charleville) qui se structure de manière remarquable et a organisé, lors du dernier match, une réception importante de ses partenaires. Il signale que dans sa communication sur le printemps du sport féminin, le CSA ne mentionne pas le basketball.

Il fait également un tour d'horizon des compétitions nationales et internationales dans lesquelles sont engagés les clubs de LFB, et les prochains temps forts de la saison de LFB (Annexe 25). Il présente également les classements des championnats de NM1 et LF2 ainsi que les travaux en cours menés par la Commission Haut Niveau des Clubs.

b. LFB – Suites du séminaire des présidents

Philippe LEGNAME fait ensuite un point suite à la réunion qu'il a eue avec les présidents des clubs de LFB. Les demandes suivantes ont été formulées par les clubs :

- Avoir un nombre de joueuses mutées illimité en U18
- En LFB, passer la catégorie Espoirs à U21
- Nouveau calcul de la caisse de péréquation
- Mise en place de l'arbitrage à 3 dès la saison 2017-2018
- Maintien de l'Open LFB sur Paris
- Création de 3 tournois Pré Open
- Participation à un évènement commun avec la LNB (remise des trophées meilleurs joueurs ou entraîneurs par exemple)
- Equipement des clubs avec Keemotion. Une aide fédérale sera allouée aux clubs

- Les présidents de LFB seront invités une fois par an à assister au Bureau Fédéral et participeront à un séminaire
- Organisation des réunions d'harmonisation des calendriers par audioconférence.

c. Nouveaux critères de calcul de la caisse de péréquation des centres de formation

Gilles THOMAS présente le nouveau mode de calcul de la péréquation de formation des clubs féminins (Annexe 26).

d. HN Féminin : Evolutions règlementaires - nombre de mutés en U18 et années d'âge (Centres de Formation)

Concernant les deux points (catégorie Espoir à 21 ans et suppression du nombre de mutés en U18), ils seront débattus lors du Bureau Fédéral du 24 mars et soumis au Comité Directeur des 7 et 8 avril.

e. NM1 – Premier débat sur le nombre de clubs et de divisions

Un premier débat s'engage sur le passage de la NM1 à deux poules et ses conséquences. Ce point sera de nouveau abordé lors d'un prochain Bureau Fédéral.

f. Rôle du commissaire qui devient juge unique sur des rencontres de LNB

Un groupe de travail avec LNB et LFB sera mis en place afin d'étudier le sujet, notamment le moment d'intervention du Juge Unique.

12. Questions diverses

Paul MERLIOT annonce l'arrêt de 5 arbitres internationaux français à la saison prochaine. Il ajoute cependant que 3 arbitres féminins seront arbitres FIBA la saison prochaine.

Christian AUGER signale que le SLUC Nancy s'engage dans une démarche de Club Citoyen.

Gérald NIVELON fait remarquer que des actions pourraient être mises en place avec la LNB sur ce sujet, qui intéresse de plus en plus les clubs de Pro A et Pro B.

Jean-Pierre SIUTAT souhaite que Gérald NIVELON lui fasse des propositions qui seront présentées en Commission Mixte.

Jean-Pierre SIUTAT attend le retour des Vice-Présidents sur les feuilles de route pour la fin du mois de février.

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le 24 mars 2017.